

20 - OCTOBRE 2005

# Espaces transfrontaliers



La lettre de la mission opérationnelle transfrontalière

## Vers une métropole franco-valdo-genevoise



**Laurent Moutinot,**  
Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève (Suisse)



**Robert Borrel,**  
président de l'Association régionale de coopération du Genevois (France)

*Nous sommes particulièrement heureux et honorés que la candidature de l'agglomération franco-valdo-genevoise ait été retenue à l'initiative de la Datar par le gouvernement français comme site à enjeu national pour la coopération métropolitaine.*

*C'est la reconnaissance d'une réalité géographique et socio-économique disposant d'une forte vocation internationale.*

*C'est la reconnaissance du travail accompli en transfrontalier depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre du Comité régional franco-genevois, et c'est un soutien à l'initiative nouvelle du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.*

*C'est enfin l'occasion d'un élan fondateur pour doter notre coopération d'une véritable gouvernance transfrontalière susceptible de conforter une stratégie commune, de nature à faciliter la réalisation des nombreux projets que nous portons. Nous nous engageons résolument dans la création d'une véritable métropole transfrontalière, bien articulée avec les agglomérations de la Région Rhône-Alpes et apte à jouer un rôle significatif en Europe et à l'international.*

## La frontière franco-espagnole rassemble le réseau

L'assemblée générale de la MOT s'est tenue cette année les 15 et 16 juin à Bayonne, à l'invitation du conseil général des Pyrénées-Atlantiques et de son président, Jean-Jacques Lasserre.

Cet événement annuel, qui permet de réunir l'ensemble du réseau, est précédé, depuis plusieurs années, d'une conférence-débat organisée la veille. Celle-ci a permis de réunir des personnalités et acteurs de la coopération franco-espagnole et d'évoquer divers projets structurants du territoire comme la revalorisation de la baie de Txingudi ou l'organisation des coopérations transfrontalières sur les secteurs de Xareta et Baigorry.

Le moment fort de la journée fut marqué par la présentation d'Alain Lamassoure, député européen et vice-président de la MOT, des conclusions de son rapport sur les coopérations transfrontalières. Cette mission, commandée par le ministre des Affaires étrangères et la ministre déléguée aux Affaires européennes, dresse le bilan de la

coopération transfrontalière sur nos frontières et propose des actions devant permettre de donner une nouvelle impulsion à la coopération transfrontalière tant au niveau national que communautaire. La MOT accompagnera de près les suites qui seront données à ce rapport.

Pierre Mirabaud, délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale, a honoré de sa présence les travaux de l'assemblée générale qui a suivi le lendemain. Présidée par Pierre Mauroy, elle a procédé au renouvellement du bureau, réélu à l'unanimité, et du conseil d'administration, qui s'est élargi au site transfrontalier de « Sarre-Moselle ».

Cette journée a également été l'occasion de débattre des objectifs de la MOT à l'horizon 2007. Définis notamment à la suite de la démarche d'évaluation qui a été faite de la Mission en 2004, ces objectifs déclinent trois axes : l'assistance opérationnelle au service des projets et espaces transfrontaliers, le développement du partenariat avec les régions, et le positionnement de la MOT à l'échelle européenne dans la perspective de la nouvelle programmation 2007-2013.



Bayonne.

### SOMMAIRE

**Dossier :** Appel à coopération métropolitaine : un succès pour les espaces transfrontaliers ..... p. 2-3

**L'actualité :** « www.espaces-transfrontaliers.org » en anglais - Vers la création d'un Euro-Institut

Atlantique-Pyrénées - Nouvelle publication des « Cahiers de la MOT » ..... p. 4

## Appel à coopération métropolitaine

# Un succès pour les espaces transfrontaliers

Décidé dans le cadre du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003, pour un rayonnement européen des métropoles françaises, un « appel à coopération métropolitaine » a été lancé par le secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, Frédéric de Saint-Sernin, le 28 juin 2004. Les résultats, connus en août 2005, témoignent du dynamisme des métropoles situées sur les frontières françaises.

L'objectif du gouvernement est d'accompagner les métropoles françaises pour les aider à développer leur rayonnement à l'échelle européenne et mondiale et à conforter leur rôle moteur dans les économies régionales.

L'ensemble des métropoles retenues bénéficieront d'un budget total de 3,5 millions d'euros entre 2005 et 2006. Le gouvernement accompagnera ces sites, à travers la Datar et différents organismes nationaux désignés (dont la MOT), dans l'approfondissement de leur projet de partenariat et dans la mise en œuvre de leurs actions sur le terrain.

Une première session du jury de l'appel à projet s'est tenue en février 2005 et a retenu une liste de six aires métropolitaines parmi douze candidatures reçues. En août 2005, neuf métropoles supplémentaires ont été désignées à l'issue d'une deuxième session.

## Le transfrontalier, une dynamique majeure

Parmi les quinze lauréats, on constate que huit projets de territoire métropolitains ont une composante frontalière ou transfrontalière. Plus de la moitié des sites retenus sont donc concernés, à savoir :

- la région métropolitaine Côte d'Opale – Flandre-Occidentale belge,
- l'aire métropolitaine de Lille,
- le Sillon lorrain,
- l'agglomération Saarbrücken Moselle Est,
- l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,
- le réseau métropolitain Rhin-Rhône,
- la métropole franco-valdo-genevoise,
- la métropole Côte d'Azur.

Tous les sites frontalières ou transfrontaliers candidats ont été sélectionnés. Ceci donne une idée du soin apporté par ces derniers à la réalisation de leur dossier de candidature et leur confère une véritable crédibilité. On mesure ainsi les avancées dans la reconnaissance de la réalité transfrontalière des bassins de vie concernés par les plus hautes instances nationales de l'aménagement du territoire, qui n'hésitent plus à affirmer, par ce choix, que l'avenir de Genève ou de Courtrai et Tournai ne s'envisage pas sans le Genevois français ou Lille.

Cet événement réjouit la Mission Opérationnelle Transfrontalière, qui se félicite de constater que sept de ces huit aires métropolitaines « à caractère transfrontalier » appartiennent à son réseau.

L'appel à projet constitue aujourd'hui une opportunité importante pour les bassins de vie transfrontaliers dans l'élaboration de leur projet de territoire :

- tout d'abord, il s'agit pour eux de donner un nouvel élan à leur démarche en la faisant reconnaître par les autorités françaises et en la « sécularisant » alors qu'elle a longtemps été considérée comme marginale ;
- il sera ainsi important d'associer pleinement et définitivement les partenaires des pays voisins (tant en termes politiques, techniques que financiers) aux futures contractualisations françaises pour le développement de ces territoires ;
- enfin, cette occasion pourra permettre à ces territoires de faire émerger et de « labelliser » des projets structurants, tirant ainsi

parti du soutien politique, administratif et technique mis en œuvre par l'Etat français.

## L'implication de la MOT

Dans le cadre de l'animation du réseau national des métropoles lauréates, la MOT, désignée par la Datar comme organisme national offrant une expertise technique en transfrontalier, mettra à disposition son savoir-faire auprès des sites afin de favoriser la meilleure prise en compte possible de la dimension transfrontalière dans l'élaboration de leurs projets métropolitains.

Plus précisément, elle fournira pour les espaces métropolitains qui le souhaitent des conseils ponctuels sur la structuration transfrontalière de la gouvernance, sur les méthodologies d'élaboration de projets de territoire et de montage de projets en transfrontalier.

Elle s'attachera également à mettre en réseau les différents sites frontalières ou transfrontaliers afin de favoriser la capitalisation de leurs avancées sur des problématiques communes et facilitera leur interface avec la Datar.

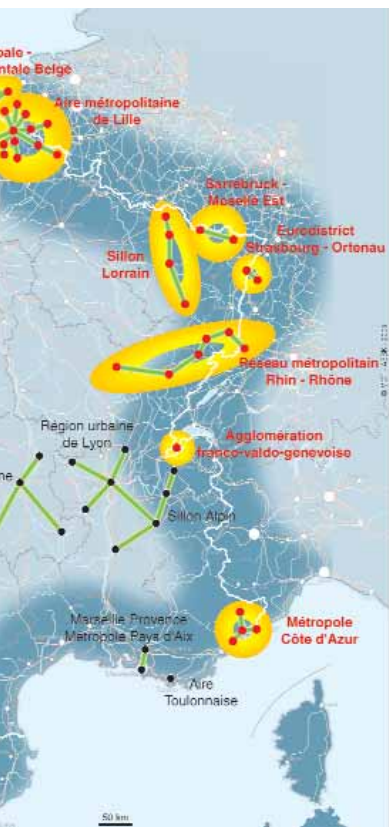
De plus, la MOT favorisera les articulations nécessaires entre le contenu des projets métropolitains et les partenariats qu'elle a engagés auprès de différents ministères (ministère de l'Équipement, minis-



rière de la Santé...) afin de contribuer à l'émergence d'actions transfrontalières au sein de ces espaces qui pourraient ainsi bénéficier d'un label de la part des ministères dans le cadre du droit à l'expérimentation (réflexion sur l'émergence d'autorités organisatrices transfrontalières de transport, émergence de communautés de santé transfrontalières, réflexion sur le foncier et le logement au sein de ces espaces, etc.).

La MOT participera à la préparation et à l'animation des aspects transfrontaliers au sein d'ateliers techniques nationaux qui se tiendront à l'automne 2005 dans le cadre du suivi de l'appel à projet. Pour compléter cette démarche métropolitaine, elle a d'ores et déjà noué un partenariat technique avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme afin d'intégrer toute une série d'éléments transfrontaliers dans l'atlas des systèmes métropolitains français que cette dernière doit publier en fin d'année.

Au-delà de cette mission générale confiée par la Datar à la MOT, les sites transfrontaliers qui le souhaitent pourront faire appel à ses compétences (par exemple pour la mise en œuvre d'outils de maîtrise d'ouvrage commune et le suivi de projets particuliers) dans le cadre d'un partenariat bilatéral. ■



## Points de vue



**Michael Burkert,**  
président de  
**l'association**  
**Zukunft**  
**SaarMoselle**  
**Avenir,**  
président du

### Stadtverband de Saarbrücken

Lorsque l'appel à coopération métropolitaine a été lancé, il est tout de suite apparu logique que Zukunft SaarMoselle Avenir y réponde puisque sa réflexion sur le développement d'une agglomération transfrontalière avait débuté bien avant cet appel. Comme mes partenaires, je me réjouis que notre dossier ait été retenu bien que le centre de notre métropole, Saarbrücken, ne se situe pas en France. Les partenaires locaux français, mais aussi allemands, participent déjà activement à la construction de cette entité. Je souhaiterais maintenant que le Land de Sarre et le Bund s'engagent également. Avec ce projet, nous engageons la réflexion à une nouvelle échelle. Jusqu'à présent, nous avons principalement renforcé la coopération au sein de notre agglomération. Maintenant, nous voulons nous donner les moyens de positionner notre métropole au niveau européen.

Dans le cadre du projet, cinq thèmes doivent être traités : les transports, l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire, le tourisme et la culture, et enfin, le développement économique.

Nous avons un peu plus d'un an pour développer les idées qui figureront dans notre projet de Métropole. J'espère qu'avec les aides prévues, nous pourrions concrétiser ces projets d'ici 2010.



**Jacques Peyrat,**  
sénateur-maire de  
**Nice,** président de  
**la Communauté**  
**d'agglomération**  
**Nice-Côte d'Azur**

L'objectif des projets métropolitains est avant tout de créer des pôles territoriaux suffisamment forts pour créer des synergies avec les territoires voisins, au-delà souvent des frontières. Notre projet de Métropole Côte d'Azur, accepté par le gouvernement, a l'ambition de développer des relations privilégiées avec les régions italiennes et la Principauté de Monaco. Les habitants et acteurs économiques ont des modes de vie qui dépassent largement les frontières entre collectivités et pays et ce, autant pour des motifs professionnels que pour les loisirs et

la culture. Pour nos collectivités publiques, c'est une petite révolution, car ce partenariat actif va concerner toutes nos politiques des déplacements, du développement universitaire, du tourisme de la Côte d'Azur et de la Riviera italienne, du tourisme de Congrès et du développement durable. La question de la Ligne à Grande Vitesse, par exemple, ne peut se concevoir qu'au travers de la réalisation de l'arc méditerranéen. Les projets que portera la Côte d'Azur seront mieux défendus que si seule une commune ou une agglomération les portait. Il sera important également d'associer les partenaires étrangers à cette démarche, puisqu'ils ne sont pas co-signataires et c'est par les projets que nous les convaincrions, par une « co-élaboration » de ceux-ci. Il nous faudra trouver ensuite les meilleurs outils pour les mettre en œuvre et pour les financer : cette recherche sera d'autant plus aisée que les projets seront partagés par les acteurs.



**Jef van Staeyen,**  
directeur  
de la Copit

Le projet de l'aire métropolitaine de Lille articule la dimension d'une métropole

transfrontalière, structurée autour de la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (Copit) et ses cinq intercommunales (1 900 000 habitants), avec celle d'une aire métropolitaine plus large, étendue au Bassin Minier, à Arras, Maubeuge et Cambrai (3 600 000 habitants dans 15 agglomérations).

Les intercommunales belges sont partenaires au même titre que les agglomérations françaises et les provinces belges sont partenaires associés, comme le sont la région et les départements français.

Dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine, deux défis majeurs sont à relever :

- tout d'abord, il s'agit de clarifier les rôles et les attentes de chacune des échelles, sachant que le partenariat Copit est appelé à se renforcer par la constitution à court terme d'un GLCT et par l'évolution vers une structure unique de gouvernance : le District européen ;
- il est également important d'intéresser les autorités fédérales et fédérées belges au même titre que l'Etat français afin de travailler efficacement à l'échelle transfrontalière et d'ouvrir la perspective d'une contractualisation financière transfrontalière.

## « [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org) » en anglais : vers une audience européenne

Une version anglaise du site [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org) est désormais disponible sur le web. Animé par la MOT, ce site ressources sur la coopération transfrontalière existe depuis 2002 en français. Destiné aux porteurs de projets transfrontaliers, il contient, dans sa version française, une importante base de données réunissant de la documentation et des études, des « fiches projets », des « fiches territoires », des fonds juridique et cartographique, ainsi que l'ensemble des activités, comptes rendus de séminaires et publications de la MOT.

La version anglaise du site, qui vient de paraître, ne se veut pas une copie conforme du site existant. Elle se compose de quatre rubriques :

- une présentation de la MOT,
- une rubrique « Projets »,
- un « Centre de ressources » proposant des actualités et publications diverses,
- une rubrique « Contact ».

Ces évolutions se sont faites notamment dans le cadre d'un partenariat accru avec le Point Information et Animation du programme d'initiative communautaire INTERACT qui dispose également sur son site



(<http://www.interact-eu.net>) d'une base de données de projets transfrontaliers.

Des versions allemande, espagnole et italienne seront également prochainement disponibles. Elles comprendront un centre de ressources et une rubrique de présentation de la MOT. ■

### Vers la création d'un Euro-Institut Atlantique-Pyrénées

Le 22 décembre 2000, le conseil régional d'Aquitaine, l'Etat, le conseil général des Pyrénées-Atlantiques et la communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz (Cabab) signaient une convention dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région validant la création d'un Euro-Institut Atlantique-Pyrénées. Suite à la signature de cette convention, une étude de faisabilité, découpée en deux phases, a été confiée à la Mission Opérationnelle Transfrontalière par la Cabab (1<sup>re</sup> phase) et l'Agence transfrontalière de l'Eurocité basque (2<sup>e</sup> phase).

Cette étude, dont les préconisations ont été présentées en juin 2005, avait pour objectifs principaux de définir les fonctions de l'Euro-Institut, de rechercher des partenaires et d'étudier la forme juridique de la structure. L'Euro-Institut pourrait ainsi prendre la forme d'une association loi 1901 et bénéficier d'un ancrage territorial fort sur le territoire du Pays Basque tout en restant ouvert à l'ensemble des Pyrénées, de l'Arc Atlantique et du Sud-Ouest Européen.

Outre un lieu de formation essentiellement continue, l'Euro-Institut Atlantique-Pyrénées disposera d'un centre de ressources et de

recherche ; il constituera l'élément d'un réseau capable de mobiliser des acteurs d'autres lieux et jouera un rôle de structure d'appui aux projets transfrontaliers et transnationaux. Le public visé sera à la fois issu du secteur public et privé. Les partenaires institutionnels mobilisés autour de ce projet pourraient être, côté français, l'Etat, le conseil régional d'Aquitaine, le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence transfrontalière de l'Eurocité basque et la Cabab et, côté espagnol, la Diputación de Gipuzkoa et le gouvernement basque.

### Nouvelle publication des « Cahiers de la MOT »

Le n° 5 des « Cahiers de la MOT », « L'intercommunalité transfrontalière », est paru en mai 2005. Il fait suite à l'étude « Décentralisation et intercommunalité transfrontalière », réalisée en 2004 par la MOT pour le compte de la Datar et de la CDC, et au séminaire des 2 et 3 février 2005, organisé à Paris par la MOT et la CDC, « Les solidarités transfrontalières, un nouveau défi à relever ». Il en constitue la synthèse et les actes.

L'étude visait à mieux connaître les interactions entre intercommunalité et coopération transfrontalière sur des bassins de vie transfrontaliers. A ce titre, six territoires de référence ont été retenus, dont trois sont présentés dans les « Expériences de terrain » à la fin

du Cahier : Lille métropole et les Intercommunales belges limitrophes (Copit), le Pôle européen de développement (Longwy) et l'Agglomération franco-valdo-genevoise.

L'étude a permis de prendre la mesure des enjeux et de formuler des propositions et des voix de recherches pour faciliter la réalisation des projets transfrontaliers, notamment avec la création et la gestion de services publics d'intérêt commun et la réalisation d'investissements communs.

Cette année, la MOT lance une nouvelle étude sur les « solidarités transfrontalières » dans le prolongement de ce premier travail, concernant l'économie des projets transfrontaliers pour accompagner les porteurs de



projets et les aider à passer à l'opérationnel (mécanismes de financement, de compensation financière, de régulation budgétaire, etc.). ■

